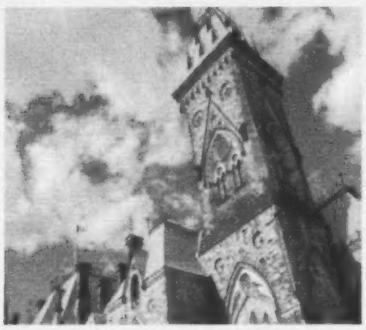

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

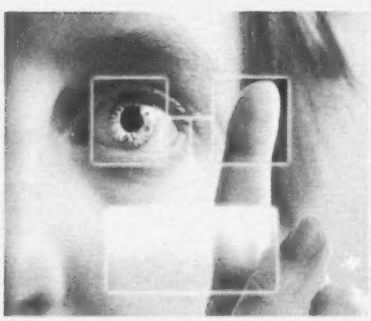

Document original signé par

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada, 2014

N° de cat. IP51-3/2014F-PDF
ISSN 2292-4965

Ce document est disponible sur le site Web du
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
au http://www.priv.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les prioritiés

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leur RPP respectif.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de

dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor.[i]

Liens avec le Budget des dépenses
Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités
Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - Rapport 15[ii]) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - Rapport 7[iii]) en 2012 – à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programme au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document
Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilitiés, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités organisationnels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes
Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou un organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental
Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit
Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue
Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)
Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires et non budgétaires

Dépenses budgétaires – Les dépenses de fonctionnement et de capital; les paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et les paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, les placements et les avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme
Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé
Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son

maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'une organisation.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[iv] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes d'une organisation (par exemple, les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message de la commissaire à la protection de la vie privée du Canada par intérim 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil organisationnel 3
Contexte organisationnel 3
Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultat(s) stratégique(s) et Architecture d'alignement des programmes (AAP) 4
Priorités organisationnelles 4
Analyse des risques 6
Dépenses prévues 8
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 9
Tendances relatives aux dépenses du ministère 10
Budget des dépenses par crédit voté 11

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique 13

Résultat stratégique : Le droit des individus à la vie privée est protégé 13
Programme 1.1: Activités relatives à la conformité 13
Programme 1.2: Recherche et élaboration des politiques 16
Programme 1.3: Sensibilisation du grand public 18
Services internes 21

Section III : Information supplémentaire 25

État des résultats prospectif 25
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 25
Dépenses fiscales et évaluations 26

Section IV: Coordonnées de l'organisation 27

Notes de fin de document 28

Message de la commissaire à la protection de la vie privée du Canada par intérim

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Le présent rapport décrit nos orientations stratégiques, priorités, résultats attendus et prévisions de dépenses pour le prochain exercice.

Il s'agira pour nous d'une année de transition étant donné que nous nous adapterons à deux changements d'envergure — ma nomination à titre de commissaire à la protection de la vie privée par intérim et notre emménagement dans de nouveaux bureaux à Gatineau, au Québec. Cependant, nous ne prévoyons pas modifier le cap que nous avons défini ces dernières années puisqu'un processus a été amorcé en vue de pourvoir le poste de commissaire. Nous continuerons de viser l'excellence alors que nous affrontons les défis pour la protection de la vie privée qui sont liés à un environnement en évolution constante. À cet égard, nous nous inspirons de cette citation d'Henry Ford : « Les obstacles sont ces choses effrayantes que vous voyez quand vous détournez votre regard de vos objectifs. »

Nos réalisations en ce qui a trait à la promotion du respect de la vie privée dans les secteurs public et privé nous ont gagné le respect de la population canadienne et des élus. Nous travaillons dans la collégialité et avec conviction. Notre mandat, qui consiste à protéger et à promouvoir le droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens, est pour nous une source d'inspiration et un objectif constant à une époque qui marque un point tournant pour la protection de la vie privée. Nous pouvons en outre compter sur une collaboration fructueuse avec des intervenants des secteurs public et privé, avec nos homologues provinciaux, territoriaux et étrangers, ainsi qu'avec les autres agents du Parlement.

Les relations que nous entretenons avec les intervenants du milieu au Canada et à l'étranger sont essentielles au succès de nos initiatives futures. Nous nous emploierons à maintenir et à approfondir ces liens au cours de la prochaine année. Nous continuerons aussi à concentrer nos efforts sur les risques pour la protection de la vie privée au fur et à mesure qu'ils feront leur apparition.

Les progrès réalisés au chapitre de la technologie de l'information et de la sécurité publique constituent les enjeux les plus pressants auxquels les Canadiennes et les Canadiens sont confrontés dans le domaine de la protection de la vie privée, et tout porte à croire qu'ils continueront d'être une source de nouveaux défis complexes au cours de la prochaine année. Par exemple, au cours des douze prochains mois, nous continuerons d'examiner les répercussions éventuelles sur la protection de la vie privée de l'initiative du gouvernement fédéral Par-delà la frontière et de l'élargissement de la portée des activités de suivi et de profilage des individus par des entreprises du secteur privé afin de soutenir l'application de nouveaux modèles de gestion personnalisés. Nous réaliserons aussi des vérifications portant sur la protection des renseignements personnels conservés sur des appareils portatifs.

J'ai la chance extraordinaire que ma prédécesseure, Jennifer Stoddart, une cheffe de file accomplie et reconnue mondialement, m'ait légué une organisation bien rodée. Nous nous efforcerons d'améliorer constamment les services que nous offrons aux Canadiennes et aux Canadiens en cette période de changement, d'augmentation constante de la charge de travail et de diminution des ressources. Nous ferons appel à nos nombreux atouts pour traverser cette période de transition et trouver des façons nouvelles et novatrices de nous acquitter de notre mission qui consiste à protéger et à promouvoir le droit à la vie privée.

Document original signé par

Chantal Bernier
Commissaire à la protection de la vie privée du Canada par intérim

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre[1]**:** Peter MacKay

Administrateur général: Chantal Bernier

Portefeuille ministériel[2]: Ministère de la Justice Canada

Année de création: 1982

Principales autorités législatives: *Loi sur la protection des renseignements personnels*[v], L.R.C. (1985), ch. P-21, *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*[vi], L.C., 2000, ch.5.

Contexte organisationnel

Raison d'être

À titre d'agente du Parlement, la commissaire à la protection de la vie privée du Canada relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a pour mandat de surveiller le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, laquelle porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, ainsi que de certains aspects de la loi canadienne antipourriel. Le CPVP a pour mission de protéger et de promouvoir le droit des individus à la vie privée[3].

Responsabilités

Les pouvoirs grâce auxquels la commissaire peut défendre le droit des Canadiennes et des Canadiens à la vie privée comprennent les suivants :

- examiner les plaintes, mener des vérifications et intenter des poursuites judiciaires en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la LPRPDE;
- publier de l'information sur les pratiques relatives au traitement des renseignements personnels dans les secteurs public et privé;

[1] La commissaire exerce ses fonctions indépendamment des ministres du Cabinet et relève directement du Parlement. Aux fins du dépôt du Budget principal des dépenses, des RMR et des RPP, la commissaire présente des rapports par l'intermédiaire du ministre de la Justice.
[2] *Ibid*
[3] Le terme « individus » est employé conformément aux lois.

- appuyer et effectuer des recherches sur des enjeux liés à la protection de la vie privée et en faire connaître les conclusions;

- sensibiliser la population aux enjeux touchant la protection de la vie privée et les lui faire comprendre.

La commissaire enquête sur les plaintes déposées par des personnes et touchant le gouvernement fédéral et le secteur privé. Elle mène ses enquêtes indépendamment de toute autre structure du gouvernement fédéral. L'objectif est de recourir à la médiation et à la conciliation; toutefois, en cas de refus des parties de collaborer, la commissaire est habilitée à convoquer des témoins, à faire prêter serment et à exiger la production d'éléments de preuves. Lorsque ces mesures ne permettent pas de régler un dossier, et dans les situations prévues dans la législation pertinente, la commissaire peut demander à la Cour fédérale d'émettre une ordonnance pour corriger la situation lorsque l'enquête n'a pas permis de parvenir à un accord ou à un règlement.

Résultat(s) stratégique(s) et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

Conformément à son mandat, le CPVP se consacre à la protection du droit à la vie privée des individus à titre d'objectif stratégique. À cette fin, l'AAP du CPVP est composée de trois programmes opérationnels et d'un programme de gestion, qui sont les suivants :

1 **Résultat stratégique :** Le droit des individus à la vie privée est protégé
- **1.1 Programme :** Activités relatives à la conformité
- **1.2 Programme :** Recherche et élaboration des politiques
- **1.3 Programme :** Sensibilisation du grand public

Services internes

Priorités organisationnelles

Le CPVP vise un seul résultat stratégique : le droit des individus à la vie privée est protégé. Pour l'atteindre, tout en poursuivant les résultats attendus présentés à la Section II de ce rapport, il a cerné deux priorités organisationnelles durant la période de planification pour se donner les meilleures chances de succès à la lumière des changements dans ses environnements externe et interne.

Le tableau ci-dessous présente la façon dont chaque priorité organisationnelle contribue au résultat stratégique, justifie chaque priorité par rapport à l'environnement opérationnel du CPVP, et explique ce que le CPVP entend faire pour promouvoir chaque priorité. On trouvera davantage de précisions dans les Points saillants de la planification, à la section II.

Priorité	Type[4]	Résultat stratégique
1. Gérer efficacement l'organisation pendant une période de transition.	Nouvelle	Cette priorité est liée à l'unique résultat stratégique du CPVP: le droit des individus à la vie privée est protégé.

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

En 2014-2015, le CPVP devra s'adapter à un nouvel environnement de travail moderne à la suite du déménagement des bureaux de son administration centrale à Gatineau, au Québec, en février 2014. Il sera dirigé par une commissaire par intérim et, au cours de cette période, un commissaire titulaire pourrait être nommé pour un mandat de sept ans. Une gestion efficace de l'organisation pendant cette période de transition permettra, ultimement, de maintenir la crédibilité du Commissariat, crédibilité qui s'est bâtie au fil du temps et sur la scène nationale et internationale, et le CPVP sera par conséquent en mesure d'influer favorablement sur le droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens. La fourniture d'un soutien au personnel, qui a fait preuve d'une détermination sans faille à l'égard de la mission consistant à protéger et à promouvoir le droit à la vie privée, est essentielle à la capacité du Commissariat de s'acquitter de son mandat et sera cruciale pendant cette période de transition.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Maintenir l'excellence des services, en faisant fond sur une culture organisationnelle axée sur le dévouement et des normes élevées.
- Mobiliser et appuyer les employés afin d'assurer une transition harmonieuse grâce à une collaboration efficace et des communications transparentes.

Priorité	Type	Résultat stratégique
2. Améliorer de façon continue les services aux Canadiennes et aux Canadiens.	Déjà établie	Cette priorité est liée à l'unique résultat stratégique du CPVP : le droit des individus à la vie privée est protégé.

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Le volume et la complexité, sur les plans technologique et analytique, des enjeux liés à la protection de la vie privée augmentent d'année en année. De plus, le CPVP a subi et s'attend à subir encore des compressions budgétaires. Pour continuer d'être en mesure de répondre aux besoins de la population canadienne, le CPVP doit trouver des moyens de faire plus avec moins. Dans ce contexte, il continuera de chercher des façons novatrices de rationaliser les processus et d'utiliser la technologie pour réaliser d'autres gains d'efficacité dans la prestation de ses services aux Canadiennes et aux Canadiens, tout en continuant de se consacrer à la protection du droit à la vie privée des individus.

[4] Les différents types de priorités sont définis comme suit : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Quels sont les plans pour réaliser cette priorité? • En utilisant une approche nous permettant d'adapter nos efforts en vue d'assurer la conformité aux particularités de chaque cas, nous concentrer sur les questions systémiques importantes aux yeux des Canadiennes et des Canadiens et modifier nos processus opérationnels en fonction des attentes croissantes du public et de l'augmentation de la charge de travail. • Continuer de coopérer avec les homologues nationaux et étrangers afin de mettre en place une intervention plus stratégique et concertée à l'égard des préoccupations mondiales, ainsi qu'en vue de tirer le meilleur parti possible de nos ressources limitées.		

Analyse des risques

Les risques clés en ce qui a trait à la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens ainsi qu'à l'organisation influent sur la définition des priorités par le CPVP, ont un effet sur les plans et le rendement, et entrent en ligne de compte dans la prise de décisions. Le CPVP analyse constamment son milieu pour s'assurer de remplir son mandat fondamental d'une manière adaptée au changement. Même s'il effectue un suivi des risques pendant toute l'année, le CPVP met à jour son profil de risque organisationnel une fois par année. L'analyse des risques guide l'établissement des priorités de l'organisation lors d'une séance annuelle de planification stratégique. Les risques clés sont évalués en fonction de leur degré de probabilité ainsi que leur incidence possible sur la conduite fructueuse des activités du Commissariat.

Le tableau ci-après fait état des trois risques clés auxquels l'organisation devra faire face en 2014-2015 ainsi que des stratégies d'atténuation correspondantes.

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Le premier risque se rapporte à la capacité du CPVP de s'acquitter de ses obligations compte tenu de l'augmentation considérable de la complexité et du volume des activités, des contraintes financières et de l'incertitude liée à l'incidence de son mandat en évolution. Ce risque est considéré comme élevé au plan de la probabilité et comme modéré au plan de l'incidence.	Le Commissariat réduira sa vulnérabilité face à ce risque en continuant de trouver des façons novatrices et stratégiques de s'acquitter de son mandat. Il continuera de moderniser ses processus d'enquête, d'étendre l'utilisation des technologies et de privilégier les questions systémiques qui sont importantes aux yeux des Canadiennes et des Canadiens. Le CPVP suivra de près le rendement en fonction des normes de service grâce aux tableaux de bord mensuels et analysera les progrès réalisés par rapport aux engagements opérationnels de façon à surveiller ce risque pendant toute l'année.	• Le droit des individus à la vie privée est protégé.

Le deuxième risque se rapporte à la capacité du CPVP de traverser avec efficacité une période de transition. Ce risque découle de l'incertitude liée aux répercussions qu'auront les principales transitions, soit la nomination d'un nouveau commissaire titulaire ainsi que l'emménagement du Commissariat dans un nouveau milieu de travail moderne. Ce risque est considéré comme élevé au plan de la probabilité et comme modéré au plan de l'incidence.	Le Commissariat gérera le risque en intensifiant ses activités de communication internes, en favorisant le dialogue avec le personnel, en maintenant la stabilité en restant concentré sur les quatre enjeux prioritaires en matière de protection de la vie privée pendant la transition, et en continuant à revoir les structures organisationnelles et les pratiques de recrutement pour s'adapter constamment au contexte changeant. Le CPVP suivra de près les tendances en ce qui a trait au taux de roulement, au recours aux heures supplémentaires, à l'utilisation des congés et à la production pour surveiller ce risque. Il s'appuiera aussi pour ce faire sur la rétroaction des employés.	• Le droit des individus à la vie privée est protégé.
Le troisième risque se rapporte à la capacité du CPVP de répondre aux attentes croissantes du public à la lumière des limites de la *Loi*, des contraintes financières et de la charge de travail accrue. Ce risque est considéré comme moyen au plan de la probabilité et comme modéré au plan de l'incidence.	Le CPVP gérera ce risque en privilégiant des relations suivies et efficaces avec les médias, en faisant connaître ses activités et son mandat et en entretenant des relations efficaces avec ses partenaires et intervenants. Le Commissariat effectuera un suivi de ce risque en analysant les tendances relatives aux activités des médias, aux demandes de conseils reçues d'intervenants et aux demandes de renseignements émanant du public.	• Le droit des individus à la vie privée est protégé.

Contexte stratégique et opérationnel

Le CPVP continue d'exercer ses activités dans un environnement dynamique et exigeant. Des changements technologiques rapides et constants ont eu de profondes répercussions sur le droit à la vie privée. Il est à présent courant d'entendre parler d'innovations révolutionnaires dans des domaines comme les ordinateurs vêtements, les systèmes intelligents, les drones, la technologie géospatiale, l'infonuagique, la reconnaissance faciale et vocale, l'analytique avancée et le profilage génétique. Le défi, pour les structures juridiques et les structures de gouvernance en place, découle du fait que ces avancées technologiques s'accompagnent de façons nouvelles, sophistiquées et souvent détournées d'effectuer un suivi des renseignements personnels et de compromettre leur protection. Il s'agit d'enjeux qui comportent de grandes difficultés pour le CPVP et les institutions similaires partout dans le monde.

De plus, les gouvernements et des organisations privées exercent des pressions croissantes en vue d'étendre leur accès aux renseignements personnels et l'utilisation qu'ils en font, et ce, en repoussant les limites des structures juridiques et des structures de gouvernance actuelles. Par exemple, la réduction des coûts associés à la collecte, à l'extraction et à l'analyse de grands volumes de renseignements commercialisables concernant les citoyens et les comportements des consommateurs (souvent appelés « mégadonnées ») fait en sorte que ces renseignements suscitent davantage l'intérêt des organisations. Il existe en outre un nombre croissant de partenariats et d'accords d'échange de renseignements personnels entre les secteurs privé et public puisque ces secteurs utilisent tous deux certains dépôts de données (pour donner suite à des demandes d'exécution et de sécurité, dans le cadre de partenariats d'authentification de l'identité, etc.), ce qui compromet la protection de la vie privée et la reddition de comptes.

Une caractéristique importante, voire cruciale, de l'environnement actuel est que le public est davantage sensibilisé à la surveillance exercée par le gouvernement et, par le fait même, de la nécessité de protéger les renseignements personnels. Il y a eu une augmentation du nombre de questions concernant la portée des activités de surveillance par l'État. Cet enjeu devrait continuer de servir de toile de fond aux débats sur les politiques publiques relatives à la protection des renseignements personnels au cours des prochaines années.

Confronté à ces changements notables, le CPVP mobilise activement les ressources qui sont à sa disposition afin de fournir des conseils judicieux et en temps opportun au Parlement et à d'autres intervenants, en faisant de la recherche sur les enjeux liés à la protection de la vie privée et en élaborant des orientations et des positions publiques, tout en renforçant la coopération et la surveillance dans des secteurs qui intéressent également les institutions similaires au Canada et ailleurs dans le monde. On prévoit également que la loi canadienne anti-pourriel entrera en vigueur au cours de l'été 2014.

Dépenses prévues

Les deux tableaux qui suivent résument l'ensemble des ressources humaines et financières prévues allouées au CPVP au cours des trois prochains exercices financiers.

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues - En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
24 320 453	24 320 453	24 320 453	24 320 453

Le niveau de référence prend en compte la négociation collective et le rajustement du régime d'avantages sociaux des employés.

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
181	181	181

Sommaire de planification budgétaire pour le(s) Résultat(s) Stratégique(s) et le(s) Programme(s) (En dollars)

Résultat(s) Stratégique(s), Programme(s) et Services internes	Dépenses réelles 2011–2012	Dépenses réelles 2012–2013	Dépenses projetées 2013–2014	Budget principal des dépenses 2014–2015	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017
Résultat Stratégique 1 : Le droit des individus à la vie privée est protégé.							
Activités relatives à la conformité	11 572 471	11 800 606	12 632 378	11 672 022	11 672 022	11 672 022	11 672 022
Recherche et élaboration des politiques	3 930 540	4 028 548	4 109 251	3 834 863	3 834 863	3 834 863	3 834 863
Sensibilisation du grand public	2 985 363	3 500 946	3 351 448	3 096 659	3 096 659	3 096 659	3 096 659
Total partiel Résultat Stratégique 1	**18 488 374**	**19 330 100**	**20 093 077**	**18 603 544**	**18 603 544**	**18 603 544**	**18 603 544**
Total partiel Services internes	**7 654 492**	**6 208 756**	**9 830 944***	**5 716 909**	**5 716 909**	**5 716 909**	**5 716 909**
Total	**26 142 866**	**25 538 856**	**29 924 021**	**24 320 453**	**24 320 453**	**24 320 453**	**24 320 453**

*Les dépenses projetées pour les Services internes comprennent les dépenses associées au déménagement.

En 2013-2014, le CPVP prévoit dépenser 29 924 021 $ pour réaliser des progrès au chapitre de ses trois priorités organisationnelles essentielles, notamment la réinstallation de son administration centrale à Gatineau , au Québec, à l'hiver 2014, et pour atteindre les résultats prévus de ses activités de programme.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental[vii] (en dollars)

Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1. Le droit des individus à la vie privée est protégé	1.1 Activités relatives à la conformité	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	11 672 022
	1.2 Recherche et élaboration des politiques	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	3 834 863

	1.3 Sensibilisation du grand public	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	3 096 659

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	18 603 544

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère

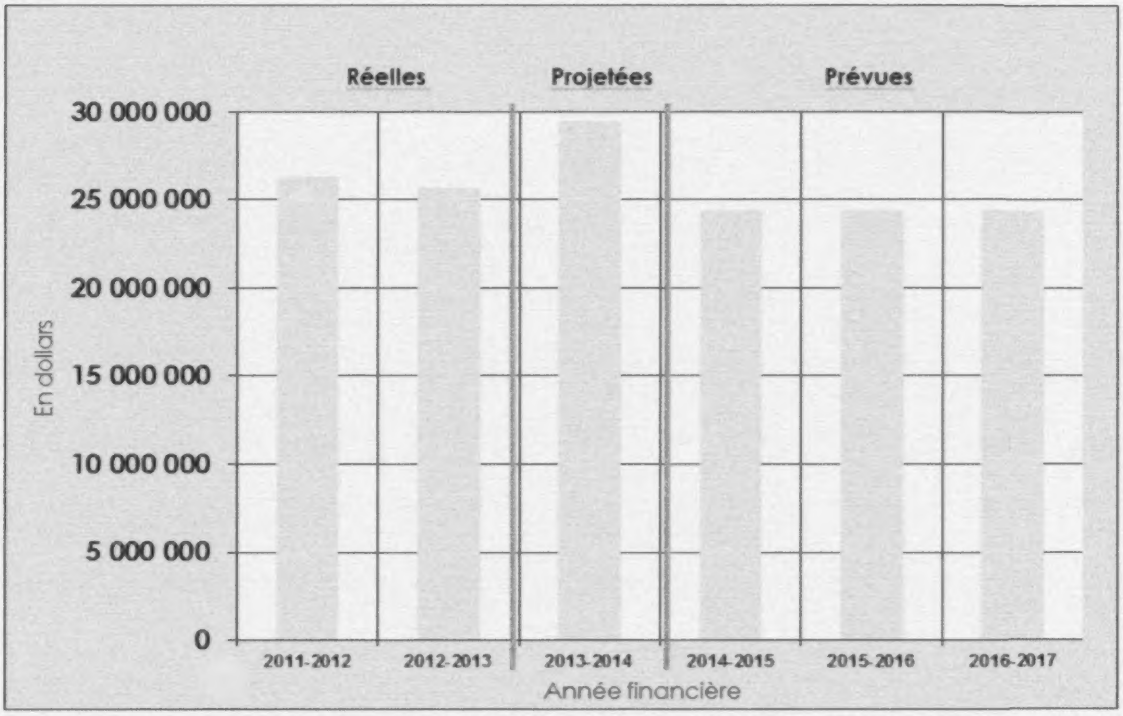

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des dépenses du CPVP sur une période de six ans. Il indique une augmentation des dépenses d'environ 4,5 millions de dollars de 2012-2013 à 2013-2014, qui est principalement liée au financement ponctuel reçu en 2013-2014 pour couvrir les coûts de la réinstallation à Gatineau, au Québec, au cours de l'hiver 2014. Les

dépenses supplémentaires se rapportent principalement à l'installation des bureaux, à l'achat d'équipement et à la mise en œuvre de la nouvelle infrastructure technologique. Le financement pour 2014-2015 diminue par la suite d'environ 5 millions de dollars. Le financement reçu pour le déménagement sera compensé par la réduction des niveaux de référence du CPVP. À partir de 2014-2015 s'amorce également une tendance qui prend en compte les mesures liées au plan d'action pour la réduction du déficit et que prend le CPVP en vue de faire des économies dans la réalisation de ses activités et l'utilisation des ressources. Le financement permanent du CPVP en 2014-2015 et par la suite demeurera stable.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du CPVP, prière de consulter le *Budget principal des dépenses 2014-2015*[viii].

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Le droit des individus à la vie privée est protégé

Résultat stratégique: Le droit des individus à la vie privée est protégé.

Résultat final pour les Canadiennes et les Canadiens: Le CPVP joue un rôle de chef de file en encourageant les institutions fédérales et les organisations du secteur privé à respecter le droit des individus à la vie privée et à protéger les renseignements personnels qui les concernent.

Tant les activités que les efforts du CPVP sont axés sur l'atteinte de son résultat stratégique, qui consiste à protéger le droit des individus à la vie privée. Le CPVP joue un rôle de chef de file en encourageant les entreprises qui manipulent les renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens à respecter leur droit à la vie privée. Les commissaires à la protection de la vie privée des provinces et des territoires, les autres organismes nationaux de protection des données, les groupes de défense de la vie privée, les responsables de la protection de la vie privée, les associations professionnelles, les représentants des consommateurs, les universitaires, les comités parlementaires ainsi que les ministères et organismes fédéraux contribuent tous à cette mission.

Programme 1.1: Activités relatives à la conformité

Description

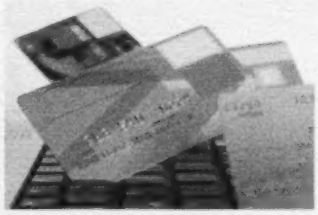

Ce programme supervise la conformité aux lois fédérales en matière de vie privée qui s'appliquent aux organisations du secteur public et du secteur privé, contribuant ainsi à la protection du droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens. Dans le cadre de ce programme, le Commissariat fait enquête sur les plaintes concernant la protection de la vie privée et répond aux demandes de renseignements des particuliers et des entreprises, examine les rapports concernant les incidents et a le pouvoir d'entreprendre ses propres enquêtes lorsqu'il est justifié de le faire (plaintes déposées par le ou la commissaire). Au moyen de vérifications et d'examens, le Commissariat évalue aussi la mesure dans laquelle les organismes se plient aux exigences des deux lois fédérales régissant la protection de la vie privée et fait des recommandations concernant les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) en application de la *Directive sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée* du Conseil du Trésor. Ce programme est appuyé par une équipe juridique qui offre des conseils d'expert et du soutien aux recours en justice, et une équipe de recherche composée d'agents principaux de soutien technique et d'évaluation des risques.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
11 672 022	11 672 022	11 672 022	11 672 022

Ressources humaines (ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
81	81	81

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Résultat intermédiaire			
Les institutions fédérales et les organisations du secteur privé respectent leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.	Pourcentage de plaintes et d'incidents (avis d'atteinte à la protection des renseignements personnels et interventions du CPVP) réglés à la satisfaction du CPVP *(Mesuré sur la base des : décisions découlant des enquêtes et analyse des conclusions tirées à la suite des interventions du CPVP)*	80 %	31 mars 2015
	Pourcentage des recommandations découlant de vérifications dont la mise en œuvre est bien avancée deux ans après la publication du rapport de vérification final *(Mesuré sur la base de : analyse des réponses aux rapports de vérification)*	75 %	31 mars 2015
Résultats immédiats			
Les personnes reçoivent des réponses à leurs plaintes et à leurs demandes de renseignements.	Pourcentage de demandes d'information et de plaintes ayant reçu une réponse dans les délais établis *(Mesuré sur la base de : analyse des données du CPVP sur les temps de traitement)*	90 %	31 mars 2015

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les institutions fédérales et les organisations du secteur privé reçoivent des conseils et des recommandations pour améliorer leurs pratiques en matière de protection de la vie privée, conformément aux lois et aux politiques fédérales à cet égard.	Pourcentage de conseils liés aux EFVP permettant d'accroître la protection des renseignements personnels dans le cadre des programmes et initiatives du gouvernement *(Mesuré sur la base de : analyse des résultats des consultations et des recommandations relatives aux EFVP)*	75 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Afin de continuer à protéger efficacement le droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens dans un contexte où le volume d'activité et la complexité, sur les plans technologique et analytique, des enjeux liés à la vie privée augmentent sans cesse, le CPVP continuera à renouveler ses processus et à tirer profit de partenariats à l'échelle nationale et internationale. En 2014-2015, tout en cherchant à atteindre les résultats prévus pour ses activités relatives à la conformité (indiqués dans le tableau ci-dessus) dans le cadre de ses activités courantes, le CPVP se concentra sur les initiatives et activités stratégiques suivantes afin de prendre en compte les priorités organisationnelles et les principaux engagements connexes (présentés à la section I) :

- Optimiser l'efficience des processus d'enquête afin d'améliorer la prestation de services aux Canadiens. Plus précisément, le CPVP continuera de mettre en œuvre des approches et des procédures visant la modernisation des processus liés aux enquêtes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et en assurera la surveillance, et il achèvera d'améliorer les processus de traitement des plaintes et des atteintes à la sécurité des renseignements personnels dans le cadre d'une initiative de la Direction des enquêtes liées à la LPRPDE visant à accroître l'efficience, le caractère opportun et la qualité des opérations.
- Simplifier la prestation et assurer l'efficacité des services juridiques fournis à l'appui des enquêtes.
- Réaliser des vérifications au sujet de la sauvegarde de renseignements personnels sur des appareils portatifs. Le Commissariat se penchera également sur la collecte de renseignements de base sur les abonnés par les responsables de l'application de la loi.
- Continuer de donner un degré de priorité élevé à l'examen des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée liées à l'initiative Par-delà la frontière et aux projets dont nous estimons qu'ils présentent les plus grands risques pour le droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens.
- Mettre en place une nouvelle fonction en ligne qui permettra aux citoyens de faire part de préoccupations particulières concernant le respect de la vie privée sans nécessairement déposer une plainte officielle. Cela permettra au CPVP de connaître les tendances pour

lesquelles des mesures doivent être mises en œuvre, afin d'assurer une meilleure conformité.

- Améliorer les procédures et les processus pour répondre à l'augmentation du volume et de la complexité des atteintes à la vie privée signalées par les ministères et les organismes fédéraux.
- Mettre à profit les liens solides tissés avec des intervenants à l'échelle nationale et internationale, et soutenir des initiatives nationales et internationales en matière de protection de la vie privée (p. ex. réaliser un deuxième ratissage d'Internet pour la protection de la vie privée) en y participant, en y collaborant ou en les dirigeant.
- Améliorer encore davantage la capacité de soutien technologique du Commissariat afin d'obtenir des résultats pertinents et en temps opportun dans le but de satisfaire à la demande prévue à la suite de la mise en œuvre de la loi canadienne anti-pourriel, ainsi qu'en vue de s'attaquer à des enjeux de plus en plus complexes en matière de protection des renseignements personnels.

Programme 1.2: Recherche et élaboration des politiques

Description

Ce programme accroît les connaissances en matière de protection de la vie privée, élabore des positions de principe et fournit des conseils stratégiques au sujet de l'ensemble des questions liées à la protection de la vie privée aux parlementaires ainsi qu'aux intervenants des institutions gouvernementales et du secteur privé. Grâce à ce programme, le CPVP est un centre d'expertise sur les nouveaux enjeux en matière de protection de la vie privée au Canada et ailleurs, car il mène des recherches sur les tendances et les avancées technologiques, effectue un suivi et des analyses sur les initiatives législatives et réglementaires, formule des conseils stratégiques d'ordre juridique, technique et liés aux politiques sur les principaux enjeux, et élabore des positions de principe qui renforcent la protection du droit à la vie privée au sein du secteur public et du secteur privé. Une part importante du travail consiste à aider le ou la commissaire et les hauts fonctionnaires à conseiller le Parlement sur l'incidence éventuelle des lois, des programmes gouvernementaux et des initiatives du secteur privé sur la vie privée proposés. Depuis 2004, le Programme comprend l'administration du Programme des contributions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui finance des initiatives indépendantes de recherche et de transfert des connaissances connexes en matière de protection de la vie privée, afin d'accroître les connaissances et d'en favoriser l'application de façon à rehausser la protection de la vie privée des Canadiens.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
3 834 863	3 834 863	3 834 863	3 834 863

Ressources humaines (ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
29	29	29

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Résultat intermédiaire			
Les intervenants des secteurs public et privé sont en mesure d'élaborer des politiques et des initiatives qui respectent le droit à la vie privée.	Pourcentage des demandes présentées par des intervenants en vue d'obtenir des conseils sur des politiques et des initiatives auxquelles le CPVP a répondu *(Mesuré sur la base du : suivi des analyses fournies aux intervenants)*	100 %	31 mars 2015
Résultats immédiats			
Les parlementaires tirent profit de l'expertise du CPVP pour cerner et aborder des questions de protection de la vie privée.	Pourcentage des demandes présentées par des parlementaires auxquelles le CPVP a répondu dans le respect de ses normes de service *(Mesuré sur la base du : suivi des réponses fournies aux parlementaires)*	100 %	31 mars 2015
Les connaissances à l'égard des questions de protection de la vie privée progressent.	Reconnaissance accrue de la recherche du CPVP *(Mesurée sur la base du: nombre de fois où les rapports de recherche du CPVP ou leurs liens URL ont été consultés)*	Hausse annuelle par rapport à l'année précédente	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

La connaissance des questions émergentes et systémiques en matière de protection des renseignements personnels est à la base des conseils et de l'orientation fournis par le CPVP. Elle nous aide à mieux informer les organisations des répercussions des gestes qu'elles posent. Afin de maintenir leur efficacité, les travaux du CPVP relatifs à la recherche et à l'élaboration de politiques continueront de viser les secteurs qui présentent les risques les plus importants pour les Canadiennes et les Canadiens. En 2014-2015, tout en cherchant à atteindre les résultats prévus pour ses activités de recherche et d'élaboration de politiques (indiqués dans le tableau

ci-dessus) dans le cadre de ses activités courantes, le CPVP se concentra sur les initiatives et activités stratégiques suivantes afin de prendre en compte les priorités organisationnelles et les principaux engagements connexes (présentés à la section I) :

- Continuer de jouer un rôle de chef de file en ce qui a trait aux quatre enjeux prioritaires (technologies de l'information, sécurité publique, intégrité et protection de l'identité et renseignements génétiques) afin d'assurer une stabilité au cours de la période de transition vers un nouveau commissaire, et revoir ces priorités une fois le nouveau commissaire nommé.
- Tirer parti de nos partenariats nationaux et internationaux afin d'améliorer la protection des renseignements personnels partout dans le monde, notamment en participant à des réunions fédérales-provinciales-territoriales (FPT) et en élaborant des lignes directrices et des politiques concertées, de même que dans le cadre d'initiatives conjointes avec des partenaires internationaux visant à renforcer la coopération et à améliorer le cadre de protection de la vie privée à l'échelle mondiale.
- Continuer de coordonner et d'harmoniser des positions stratégiques cohérentes au sein du Commissariat en tirant au maximum profit des forums horizontaux et des groupes de travail interfonctionnels.
- Mettre à profit les relations existantes avec le milieu universitaire, les groupes de défense des droits, les regroupements d'entreprises et autres intervenants pertinents afin de cerner les nouvelles tendances technologiques et sociales qui présentent des défis en matière de respect du droit à la vie privée au Canada.
- Poursuivre les efforts visant à promouvoir la recherche de pointe qui produit des résultats concrets pour les utilisateurs finaux.

Programme 1.3: Sensibilisation du grand public

Description

Ce programme promeut la connaissance et la compréhension des droits et des obligations en vertu de la législation fédérale en matière de protection de la vie privée. Dans le cadre de ce programme, le CPVP entreprend des activités de communication et de sensibilisation du public, dont des allocutions et des événements spéciaux, des expositions, des relations avec les médias, ainsi que la création et la distribution de matériel promotionnel et pédagogique. Les activités de sensibilisation du public permettent à chacun d'avoir accès à de l'information sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels pour se protéger et exercer ses droits. Ces activités permettent également aux organisations fédérales et du secteur privé de mieux comprendre leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
3 096 659	3 096 659	3 096 659	3 096 659

Ressources humaines (ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
21	21	21

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Résultat intermédiaire			
Les institutions fédérales et les organisations du secteur privé comprennent mieux leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels, et les personnes comprennent mieux leurs droits.	Pourcentage d'organisations du secteur privé qui ont un niveau modéré ou élevé de connaissances sur leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels *(Mesuré sur la base des: résultats du sondage bisannuel auprès de l'industrie; prochain sondage an 2015-2016)*	85 %	31 mars 2016
	Pourcentage de Canadiennes et de Canadiens qui estiment connaître leurs droits en matière de protection de la vie privée *(Mesuré sur la base des : résultats du sondage bisannuel auprès du grand public; prochain sondage en 2014-2015)*	20 %	31 mars 2015
Résultats immédiats			

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les institutions fédérales et les organisations du secteur privé ont accès à des renseignements utiles sur leurs responsabilités en matière de protection de la vie privée et les personnes ont accès en temps voulu à des renseignements pertinents pour protéger leur droit à la vie privée.	Hausse annuelle du nombre de visites du site Web *(Mesurée sur la base : de suivi et d'analyse des statistiques de trafic sur le site Web)*	Les visites du site Web du CPVP augmentent d'année en année	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

En 2014-2015, tout en poursuivant ses activités visant l'obtention de résultats en matière de sensibilisation du grand public (indiqués dans le tableau ci-dessus) dans le cadre de ses activités courantes, le CPVP se concentra sur les initiatives et activités stratégiques suivantes afin de prendre en compte les priorités organisationnelles et les principaux engagements connexes (présentés à la section I) :

- Élaborer et/ou mettre en œuvre des stratégies et des activités de communication pour informer la population canadienne et les organisations visées par la LPRPDE et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* des questions relatives à la vie privée.
- Promouvoir la conformité volontaire à la LPRPDE dans le cadre d'activités de sensibilisation des intervenants afin de fournir des orientations, de cerner les préoccupations et de mettre en valeur les avantages associés aux bonnes pratiques de protection de la vie privée et qui vont au-delà de la seule conformité.
- Continuer d'offrir des séances de formation aux institutions fédérales sur la façon de composer avec les risques associés à la protection de la vie privée en réalisant une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. Le Commissariat facilitera également le transfert des connaissances et assurera une meilleure liaison et une meilleure collaboration avec les institutions du gouvernement fédéral au moyen d'équipes de portefeuille d'enquête.
- Continuer de concentrer ses efforts sur l'établissement de relations attentives et efficaces avec les médias afin de renforcer sa crédibilité et son lien avec les Canadiennes et les Canadiens.
- Poursuivre le dialogue avec les associations nationales qui représentent les petites et moyennes entreprises afin de faire la promotion des meilleurs outils et des pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée.
- Accroître la communication des conclusions en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la LPRPDE afin d'améliorer la sensibilisation aux enjeux relatifs à la protection de la vie privée qui concernent l'ensemble des Canadiens.

- Apporter des améliorations supplémentaires au site Web du CPVP afin de s'assurer qu'il demeure conforme aux lignes directrices fédérales applicables et que les renseignements qu'il contient soient les plus accessibles possible pour les utilisateurs.
- Promouvoir et diffuser les ressources en ligne sur la protection des renseignements personnels, au moyen des voies et des produits habituels et nouveaux, en mettant l'accent sur la diffusion de nos ressources auprès des jeunes.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes permettant de répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes du CPVP, une petite entité, comprennent deux sous-activités : soutien à la gouvernance et à la gestion, et services de gestion des ressources (qui comprennent également les services de gestion des biens). Les services de communication ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du programme 1.3 — Sensibilisation du grand public. De la même manière, les services juridiques sont exclus des services internes; ils font plutôt partie du programme 1.1 — Activités relatives à la conformité.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
5 716 909	5 716 909	5 716 909	5 716 909

Ressources Humaines (ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
50	50	50

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le CPVP atteint une norme d'excellence organisationnelle, et les gestionnaires et le personnel appliquent de saines pratiques de gestion des activités.	Pourcentage de composantes du cadre de responsabilisation de gestion (CRG) cotées « fort » ou « acceptable » *(Mesurée sur la base des: résultats du rapport de l'exercice bisannuel d'autoévaluation du CRG et du rapport annuel d'étape. Le prochain exercice d'autoévaluation du CRG est prévu pour 2014-2015)*	70 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Au cours de cette période de transition, le CPVP doit mettre en place des stratégies efficaces de gestion du changement permettant d'atteindre un juste équilibre entre les connaissances et les expériences institutionnelles existantes et de nouvelles approches visant à assurer une efficience, une rentabilité et une collaboration accrues, et ce, tout en favorisant le maintien d'un personnel mobilisé, informé et ayant accès aux outils requis pour fournir des services de grande qualité qui tiennent compte des plus grands risques pour la protection des renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens.

Le CPVP continuera de viser l'atteinte et le maintien d'une norme d'excellence organisationnelle ainsi que l'application, par ses gestionnaires et ses employés, de saines pratiques de gestion des activités. En 2014-2015, le CPVP se concentra sur les initiatives et les activités stratégiques suivantes afin de respecter ses priorités organisationnelles et les principaux engagements connexes (présentés à la section I) :

- Maintenir et améliorer les communications internes et les occasions de soutenir les employés du CPVP tout au long des principales transitions, en particulier en ce qui a trait à la nomination d'un nouveau commissaire et au déménagement de l'administration centrale. En particulier, nous réfléchirons à de nouvelles façons de communiquer avec les employés.
- Continuer d'optimiser la collaboration et le transfert de connaissances au sein de l'organisation, et de mettre en œuvre de nouveaux outils et processus pour faciliter la collaboration entre les directions et pour tirer profit de l'expertise interne (p. ex. nouvelle stratégie concernant l'admission des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, nouveau modèle de demande de collaboration entre les directions au sujet des dossiers relatifs à la LPRPDE).
- Améliorer encore davantage la collaboration et la mise en commun des connaissances au sein du CPVP en mettant en œuvre la Stratégie de gestion de l'information et de la technologie de l'information pour 2014-2017.
- Continuer à examiner les structures organisationnelles et les pratiques d'embauche afin de s'assurer qu'elles sont suffisamment souples pour pouvoir s'adapter à un environnement en évolution.
- Développer les compétences en leadership dans les secteurs de la protection de la vie privée et de la gestion grâce à l'élaboration d'un programme de leadership, de manière à assurer l'excellence des services, d'une façon responsable sur le plan financier.
- Mettre en place des instruments et des outils de politiques qui appuient les priorités organisationnelles (p. ex. plan intégré des activités et des ressources humaines, processus opérationnels communs en ressources humaines, gestion du rendement, modernisation de la paye).
- Continuer d'explorer des occasions de fournir des services en collaboration avec d'autres agents du Parlement et de mettre en place des systèmes et des processus pangouvernementaux communs, lorsque cela est possible, afin de réaliser des gains d'efficience dans la prestation de services internes au CPVP, tout en assurant l'indépendance du Commissariat.

- Utiliser davantage la technologie pour réaliser le mandat du CPVP (p. ex. outil de communication électronique sécurisée, formulaire de demande d'information en ligne).

Section III : Information supplémentaire

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du CPVP. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site Web[ix] du CPVP.

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	28 126 050	27 943 301	182 749
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	**28 126 050**	**27 943 301**	**182 749**

La diminution du montant total des dépenses d'environ 0,2 millions de dollars entre les estimés pour 2013-2014 et les résultats prévus pour 2014-2015 est principalement attribuable à des ajustements de comptabilité d'exercice, comme l'amortissement et les passifs d'exercice. Les dépenses prévues en 2014-2015 demeureront stables au cours des années à venir puisque le CPVP ne prévoit aucun changement en ce qui a trait à ses niveaux de référence.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires listés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 sont affichés sur le site Web[x] du CPVP.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*.[xi] Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

30, rue Victoria, 1er étage
Gatineau (Québec) K1A 1H3
Canada

Téléphone : (819) 994-5444
Numéro sans frais : 1-800-282-1376
Télécopieur : (819) 994-5424
ATS : (819) 994-6591
Site Web : www.priv.gc.ca

Notes de fin de document

i. **Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor,** http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

ii. **Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010,** http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.

iii. **Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012,** http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.

iv. **Cadre pangouvernemental,** http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

v. ***Loi sur la protection des renseignements personnels,*** http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/TexteComplet.html.

vi. ***Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques,*** http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-8.6/TexteComplet.html.

vii. **Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental,** http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

viii. **Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor,** http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

ix. **État des résultats prospectif,** http://www.priv.gc.ca/information/02_05_e_f.asp#fofs.

x. **Tableaux supplémentaires,** http://www.priv.gc.ca/information/rpp/2014-2015/st-ts_f.asp.

xi. **Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada,** http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.